



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du mardi 7 novembre 2023 -

### ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un secrétaire de séance
  - II. Installation du Conseil d'Administration
  - III. Début des travaux de la séance n°1 du 7 novembre 2023
    - Règlement intérieur du Conseil d'Administration
    - Adoption du procès-verbal du CA du 4 juillet 2023
- A. Activité pédagogique**
- Bilan de la rentrée
  - Evaluation de l'établissement
  - Protocole de remplacement de courte durée
  - Protocole rattrapage EPS et dates CCF (Contrôles en cours de formation)
  - Présentation de l'enseignement Mare Nostrum
  - Convention de stage
  - Programme d'activités 2023-2024
  - Don FSE séjour en Espagne
- B. Vie de l'élève**
- Règlement des fonds sociaux
  - Déspécialisation subvention FVL
- C. Administration et logistique**
- Convention d'Objectifs et de Moyens Région-EPLE n°2-2023/2026
  - Décisions budgétaires modificatives
  - Tarifs divers 2024
- D. Service annexe d'hébergement**
- Taux de participation aux charges communes

Président : Monsieur Mathieu FABRE

Secrétaire : Cécile MURY

Total des membres du CA : 28

Quorum : 15

Présents : 25

Votants : 25

Invités : 0

## 1. MEMBRES DE DROIT

NOM	QUALITÉ	Présent	Absent	Excusé
<b>FABRE Mathieu</b>	Proviseur par intérim	X		
<b>HUET-LE GRAND Stéphanie</b>	Proviseure adjointe	X		
<b>VIAL Antoinette</b>	Gestionnaire	X		
<b>GUIBOUT Patricia</b>	C.P.E.	X		
<b>GASSION Sandrine</b>	Invitée		X	

## 2. REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
<b>DUPONT Lucette</b>	Conseil régional de la région Normandie	X		X		
<b>GOMONT Patrick</b>	Vice-président de la région Normandie	X			X	
<b>CHAPRON Philippe</b>	Conseil régional de la région Normandie		X		X	
<b>NOUVELOT Cédric</b>	Conseil régional de la région Normandie		X		X	
<b>LAISNEY Olivier</b>	Représentant de la commune	X				X
<b>JEAN-PIERRE Françoise</b>	Représentant de la commune		X	X		
<b>MOULIN Gilles</b>	Représentant Bayeux-Intercom		X			X

## 3. REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
<b>LECHEVALLIER Jordan</b>	Personnel enseignant	X		X		
<b>CAPEL Catherine</b>	Personnel enseignant	X		X		
<b>GALLAIS Catherine</b>	Personnel enseignant	X		X		
<b>DOMINGUEZ Anne</b>	Personnel enseignant	X		X		
<b>FOURMOND Valérie</b>	Personnel enseignant	X		X		
<b>QUEVREUX Sophie</b>	Personnel enseignant	X		X		
<b>AGRA Isabelle</b>	Personnel enseignant	X		X		
<b>LONGUET Olivier</b>	Personnel enseignant		X		X	
<b>BLIN Eric</b>	Personnel enseignant		X		X	
<b>DELAPIERRE Léa</b>	Personnel enseignant		X		X	
<b>LENORMAND Mélanie</b>	Personnel IATSS et agents de lycée	X		X		

<b>PRIGENT Gabriel</b>	Personnel IATSS et agents de lycée	X		X		
<b>MURY Cécile</b>	Personnel IATSS et agents de lycée	X		X		
<b>CHAUVEL Karine</b>	Personnel IATSS et agents de lycée		X		X	
<b>BIGOT Yannick</b>	Personnel IATSS et agents de lycée		X		X	

#### 4. REPRESENTANTS DES ÉLÈVES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
<b>BOUCLET Arthur</b>	Elève	X		X		
<b>BUNEL Emma</b>	Elève	X		X		
<b>ANCEL Mélina</b>	Elève	X		X		
<b>BEHUE Robin</b>	Elève	X		X		
<b>VIMONT Arthur</b>	Elève	X		X		
<b>BOUVIER-GORAYEB Leïla</b>	Elève		X		X	
<b>LE VALLOIS Thibaud</b>	Elève		X		X	
<b>LELIEPVRE Romane</b>	Elève		X		X	
<b>GIRARD Sacha</b>	Elève		X		X	
<b>MARIE Lou</b>	Elève		X		X	

#### 5. REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

NOM	QUALITÉ	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé
<b>ROYER Patrick</b>	Parents d'élève	X		X		
<b>ABRAHAM Laurent</b>	Parents d'élève	X				X
<b>TASSIN Eric</b>	Parents d'élève	X				X
<b>DIDIER Céline</b>	Parents d'élève	X		X		
<b>MARCASTEL Thierry</b>	Parents d'élève	X				X
<b>MAUPAS GUICHARD Karine</b>	Parents d'élève		X		X	
<b>BRUEL Jennifer</b>	Parents d'élève		X		X	
<b>DESPLANQUES Christelle</b>	Parents d'élève		X	X		
<b>BUON Patricia</b>	Parents d'élève		X		X	
<b>MESLET Olivier</b>	Parents d'élève		X	X		

**Ouverture de la séance à 18h00. Le quorum est atteint.**

**25 personnes sont présentes.**

M. FABRE commence tout d'abord par expliquer aux élèves nouvellement nommés en tant que membres du CA le rôle de cette instance :

« Le CA est une instance de dialogue, d'échanges et de décision au sein de l'EPL. Lors de cette séance, on décide des grandes orientations de notre lycée avec notre marge d'autonomie (budget, pédagogie, RI, dotation horaire, etc..) et ensuite le chef d'établissement est chargé de faire appliquer ces décisions ».

### **I. Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme MURY Cécile, membre des personnels IATSS, est désignée secrétaire de séance.

Pour les CA suivants :

- CA du budget le 30/11/2023 : un personnel de l'administration sera désigné secrétaire de séance
- CA de la DHG le 30/01/2024 : un personnel enseignant
- CA sur le compte financier le 28/03/2024 : un personnel de l'administration
- Dernier CA le 02/07/2024 : un parent d'élève

### **II. Installation du Conseil d'Administration**

Cf. tableau des commissions.

### **III. Début des travaux de la séance n°1 du 7 novembre 2023**

- Règlement intérieur

Le règlement intérieur du CA a été simplifié cette année. Les trois articles concernant la commission permanente (art.4,14 et 15) sont supprimés du règlement.

Remarque de Mme QUEVREUX concernant l'article 3 : Le délai pour le dépôt des questions n'apparaît pas. Les questions doivent être déposées au secrétariat 24h à l'avance. Par conséquent, il faut l'ajouter à l'article 3.

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

- Adoption du procès-verbal du CA du 4 juillet 2023

Les représentants de parents d'élèves souhaitent que les PV des CA soient mis sur le site du lycée. Accord de M. FABRE pour la diffusion sur le site.

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

### **A. Activité pédagogique**

- Bilan de rentrée

**Points saillants :**

- 595 élèves : baisse d'effectif lié au public mais même structure (7secondes, 6 premières, 6 terminales). Inquiétude sur cette baisse d'effectif à moyen terme.
- Effectif par classe en baisse : 31 en seconde – 30 en première – 32 en terminale
- Toutes les classes avec 1 ou 2 PP avec une heure d'orientation dans l'emploi du temps. En ce qui concerne les élèves de terminale, le rôle de professeur principal est complexe car les professeurs principaux n'ont pas systématiquement les élèves dans leur discipline.
- Un professeur devant chaque classe.
- Equipe de direction, d'administration et de restauration au complet. Accueil d'un nouveau chef de cuisine M. PRIGENT Gabriel. M. FABRE tient à souligner la qualité de la restauration au sein du lycée qui accueille par ailleurs les demi-pensionnaires du collège Alain Chartier. La fluidité de la file d'attente le midi s'est nettement améliorée.

Par ailleurs, Mme MURY remercie le personnel de la restauration et l'intendance pour l'intérêt porté aux élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé ayant des retentissements sur les repas. Ils sont reçus en juin au moment de l'inscription et en septembre par le personnel de restauration.

- Structure conforme aux éléments de préparation de rentrée
  - Dédoublings en seconde : lettres et mathématiques
  - Dédoubling en première : français.
  - Accompagnement personnalisé en mathématiques seconde
  - Accompagnement à l'orientation pour les professeurs principaux
  - Mise en œuvre de l'ECLA (Enseignement Conjoint des Langues Anciennes) en première et de MARE NOSTRUM (enseignement conjoint des langues anciennes et des langues vivantes)
- Renforcement des liens avec les partenaires (MDPH, PSY-EN, référente décrochage scolaire)
- Mise en place de PHARE
- Dépôt accréditation Erasmus + le 16 octobre : résultats en janvier
- Venue de monsieur le vice-président de la Région : engagement sur des travaux  
Nous avons donc eu l'engagement de la Région Normandie pour la réfection de la toiture des bâtiments A-E-F. Le garage à vélo et la réfection de la salle 421 sont à l'étude.
- Parc informatique fiable avec Wifi : remerciement à Mme DOMINGUEZ et Mme ARTIGUES
- Meilleure communication interne et externe.
- Renforcement de la sécurité depuis octobre : abords de l'établissement + mesures :  
Devant le lycée, les places de parking ont été remplacées par des blocs de béton mis à disposition par la mairie. Il est demandé à chaque membre du lycée (élèves, personnels) de ne pas oublier sa carte permettant l'ouverture du portillon.  
Il est aussi demandé aux élèves de ne pas s'attarder devant les abords du lycée.  
Comme dans tous les établissements scolaires, les personnes étrangères au lycée doivent se signaler à l'accueil dès leur arrivée.

#### Difficultés :

- Chinois car l'enseignante est nommée sur 4 établissements.  
Nous avons 17 élèves ayant Chinois en langues vivantes 2, ce qui ne fait qu'un seul groupe.  
La question de la pérennité de cet enseignement proposé aux élèves se pose.
- L'Euro à cause de questions d'affectation.  
Les élèves souhaitent arrêter l'enseignement une fois affectée au lycée Alain Chartier. Sur 60 élèves de seconde ayant fait ce choix, il reste à ce jour 45 élèves dans cet enseignement : 25 SVTAN et 20 HIGAN.  
Est-ce une stratégie pour obtenir une affectation sur le lycée ? Un problème de niveau ? Comment l'option euro est-elle présentée au collège ?  
Pour les parents et les enseignants cela soulève à nouveau, le problème de l'affectation sur les deux lycées.  
Des règles d'affectation claires (carte scolaire) sont demandées. Les parents s'interrogent sur la pertinence de proposer un choix de lycée si ce dernier n'est pas respecté.

#### ➤ Evaluation de l'établissement

Report de l'année antérieure :

#### De quoi s'agit-il ? 3 éléments qui s'enchaînent :

- Elaborer un diagnostic partagé de l'établissement (groupe de travail avec des représentants de l'ensemble de la communauté de l'établissement parents y compris)
- Une réflexion collective sur les axes stratégiques à venir de l'établissement
- Une aide précieuse à l'élaboration du projet d'établissement

#### Méthode :

Partir de l'existant : enquête + diagnostic de rentrée fait + différents temps où nous avons dû réfléchir sur l'identité de l'établissement (ex : Erasmus +).

#### Analyse :

Besoin des élèves et des professeurs et moyens pour y répondre dans le cadre de notre autonomie.

Elle interroge les choix effectués par l'établissement dans le cadre de son autonomie, dans quatre domaines :

- Domaine 1 : les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement
- Domaine 2 : la vie et le bien-être de l'élèves, et le climat scolaire
- Domaine 3 : les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement

- Domaine 4 : l'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

#### Calendrier :

- Conseil pédagogique le 16 novembre : diagnostic partagé
  - Groupe de travail début décembre
  - Ecriture du rapport en janvier par les deux proviseurs
  - Visite d'évaluateurs externes (chef d'établissement, inspecteur, personnel administratif)
  - Compte-rendu en CA au moment du compte financier
  - Ecriture du projet d'établissement
- Deux axes se dégagent déjà, le travail sur l'accueil, l'orientation avec les élèves de seconde et l'ouverture du lycée à l'internationale.

#### ➤ Protocole de remplacement de courte durée

Cela concerne les remplacements inférieurs à 15 jours (au-delà une demande de remplacement est faite).

Question du personnel enseignant : combien de pacte sont mis en place dans l'établissement ? A ce jour, un pacte est signé et un est en cours. L'établissement dispose de 42 unités, ce qui représente 756 heures.

Remarque : les remplacements de courte durée sont plus faciles à mettre en place sur les classes de seconde que sur les deux autres niveaux.

Les remplacements seront pris sur les HSE pour ceux qui n'ont pas signé.

Question de Mme DOMINGUEZ : Est-ce que les heures PACTE peuvent être converties en HSE ? M. FABRE répond que non, il n'y a pas de « vases communicants ».

#### ➤ Protocole rattrapage EPS et dates CCF (Contrôles en cours de formation)

Il y a trois contrôles continus en cours de formation durant l'année de terminale.

Les élèves choisissent trois activités dans un menu.

Ce sont des épreuves encadrées, les notes sont celles qui seront relevées pour les épreuves du contrôle continu du bac.

La gestion des absences lors des CCF :

- Soit l'élève à un certificat médical justifiant l'absence au CCF : passage au rattrapage suivant le protocole défini
- Soit l'élève est absent pour des raisons personnelles : passage au rattrapage selon son activité
- En cas d'inaptitude partielle, une épreuve adaptée peut être proposée  
Ex : marche à la place d'une course de fond.

L'inaptitude totale est encore possible avec un certificat médical officiel.

#### ➤ Présentation de l'enseignement Mare Nostrum

MARE NOSTRUM : enseignement conjoint des langues anciennes et des langues vivantes.

C'est un dispositif expérimental qui a été présenté aux parents et aux élèves. D'ailleurs, l'établissement a obtenu l'adhésion de la classe dans laquelle il est mis en application.

Ce nouvel enseignement est dispensé en lien par Mme HERON et Mme KENDRICK en 2<sup>nde</sup> 5.

#### ➤ Convention de stage

Les élèves peuvent durant leur scolarité effectuer des stages (projet de réorientation par exemple).

Si le stage s'effectue durant le temps scolaire, l'établissement rédige une convention signée par le chef d'établissement et par le responsable du lieu de stage.

Si le stage s'effectue sur les vacances, c'est la chambre du commerce qui établit la convention.

Projet de stages des élèves de seconde : Le stage s'effectuera du 17 au 28 juin 2024. Il sera obligatoire pour tous. En revanche le SNU (service national universel) pourrait remplacer ce stage.

L'ensemble des personnes présentes au CA souligne déjà la difficulté rencontrée par les familles pour le stage de troisième donc sur cette période l'ensemble des élèves de seconde des trois lycées seront en stage, les élèves de filières professionnelles aussi.

C'est une période compliquée pour les familles qui s'annonce.

**Votants : 25    Pour : 25    Contre : 0    Abstention : 0**

➤ Programme d'activités 2023-2024

Mme VIAL présente les modalités de financement des activités inscrites. Les différents projets correspondant à des sorties obligatoires à la journée sont entièrement financés sur le budget de fonctionnement et la Dotation annuelle régionale d'aide à l'accompagnement des projets éducatifs.

Les échanges linguistiques ainsi que la participation au congrès Maths en jeans (sorties facultatives) demandent une sollicitation de la part des familles. D'ailleurs, le budget prévisionnel et le montant de la participation financière à ce congrès seront présentés lors d'un prochain CA.

Les différentes représentations théâtrales ainsi que les entrées cinéma seront financées par le PASS Culture.

Les difficultés rencontrées cette année :

- Nous faisons face à l'augmentation du prix des transports en bus ainsi qu'à une pénurie de chauffeurs.
- Mme VIAL n'a toujours pas de devis pour certains projets, les compagnies de transport dont les plannings sont déjà bien remplis ne répondent plus aux demandes !
- Toutes les autres formes de transport ont été étudiées (trains, bus régionaux) mais restent insatisfaisantes.
- L'estimation du budget total des sorties obligatoires est supérieure à celui de 2023. Donc inévitablement, des choix devront être faits lors de l'élaboration du budget 2024 comme la diminution des lignes budgétaires crédits d'enseignements et équipements pédagogiques des salles. Un prélèvement sur le fond de roulement sera nécessaire.

Tous les projets sont validés mais avec très probablement des changements sur les dates de sorties, faute de disponibilité de bus.

Projets parcours culturel 2023	11300,00 €	Estimation 2024	17090,00 €
Financement DAPE	Financement DGF	Financement DGF	Financement DAPE
7944,00 €	3356,00 €	9666,00 €	7424,00 €

Le programme d'activités et ses modalités de financement sont soumis à l'approbation du conseil d'administration.

**Votants : 25    Pour : 25    Contre : 0    Abstention : 0**

➤ Don FSE séjour en Espagne

Les élèves ont mené des actions.

Au budget initial de cet échange, la prévision de recette concernant le don FSE s'élevait à 600 euros. Le don supérieur à la prévision permet de compenser des dépenses plus élevées de transport (bus en Espagne) mais aussi de l'assurance annulation sur les vols.

Le prix du voyage par élève est de 505,52 euros par élève avec une participation de 445 euros par famille.

Le don de 866 € du FSE est accepté.

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

## B. Vie de l'élève

### ➤ Règlement des fonds sociaux 2024

Tous les ans, nous recevons des subventions de l'état afin de proposer aux familles une aide financière à la restauration et/ou une aide à la vie de l'élève : ce sont les fonds sociaux.

Mme DUPONT rappelle qu'il existe aussi au niveau de la région une aide fond social régional.

Le dossier de demande d'aide auprès du fonds social est transmis et instruit par Mme LEROY, assistante sociale du lycée. En revanche, nous constatons que très peu de familles font la démarche (même après plusieurs relances de factures impayées). Depuis janvier, 12 familles ont été aidées sur la restauration et 10 familles sur le fonds social (voyage et calculatrice scientifique).

Les représentants des parents soulignent qu'il peut s'avérer très compliqué sur le plan moral de faire la demande.

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

### ➤ Déspécialisation subvention FVL

Cette subvention FVL (fonds de vie lycéenne) 2019 de 50.40 € était destinée à financer des déplacements d'élèves au CAVL.

La déspécialisation de cette subvention afin de la réattribuer pour l'achat de fournitures pour le CVL est soumise au vote.

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

## C. Administration et logistique

### ➤ Convention d'Objectifs et de Moyens Région-EPLE n°2-2023/2026

Cette convention rappelle les compétences et les responsabilités de notre collectivité de rattachement et de l'établissement. La région est propriétaire et l'établissement est locataire.

Domaines :

- Financier : DGF
- L'accueil et la restauration
- Les équipements mobiliers et immobiliers
- L'hébergement quand il y a un internat dans l'établissement
- Travaux
- Gestion des personnels de la région
- Numérique
- Transports scolaires

Dans cette convention d'objectifs et de moyens, figure dans l'article 9 la prise en compte des spécificités de l'établissement.

Le lycée Alain Chartier est un EPLE présentant les caractéristiques suivantes :

- Un enseignement spécifiquement généraliste présentant une offre de formation large (9 enseignements de spécialités, nombreuses options) afin de répondre aux besoins du bassin d'éducation du Bessin
- Une mixité des publics renforcée par un rééquilibrage à la rentrée 2021 entre les deux lycées du bassin
- Une grande majorité d'élèves (75 %) dépendant des transports en commun sur un territoire étendu et essentiellement rural
- L'accueil de la restauration du collège Alain Chartier par le lycée. Au total, la restauration accueille 995 demi-pensionnaires pour l'année 2023-2024 (445 au collège et 550 au lycée)



- L'absence d'internat
- Une section norvégienne composée de 18 élèves sur les trois niveaux

L'autorisation de signature de cette convention est soumise au vote.

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 3</b>
---------------------	------------------	-------------------	------------------------

➤ Décisions budgétaires modificatives pour information N° 5 à 7

Parmi les ouvertures de crédits, figure la seconde dotation de secours énergie de la Région de 45 007.77 € notifiée en septembre.

En 2023, les dépenses énergie de l'exercice 2023 seront supérieures au montant de la dotation globale de fonctionnement de l'établissement.

➤ Tarifs divers 2024

Tous les tarifs divers sont reconduits pour l'année 2024 et adoptés.

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Pour information, une délégation de signature est faite par M. FABRE à Mme VIAL pour l'application Vigirisk.

#### D. Service annexe d'hébergement

➤ Taux de participation aux charges communes 2024

La contribution aux charges de la restauration est une participation aux charges communes, fixée par l'établissement. Le taux est fixé par la Région et doit se situer entre 15 à 20%.

Ce taux s'applique sur l'ensemble des recettes de repas (forfaits, tickets élèves, commensaux, hôtes de passage...) et permet de financer les charges de fonctionnement du service de restauration.

La proposition de reconduction du taux de participation des charges communes du service de restauration à hauteur de 20% pour l'exercice 2024 est soumise au vote.

<b>Votants : 25</b>	<b>Pour : 25</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

#### E. Questions diverses

##### Deux questions des représentants de parents :

➤ Vote électronique

Pourquoi le vote électronique n'est-il pas possible ?

M. FABRE répond que pour l'instant, le logiciel Pronote ne le propose pas mais que la société travaille sur cette possibilité.

Un décret paru le 21 août 2023 et modifiant l'article R 421-30 du code de l'éducation, autorise la mise en place du vote électronique dans les collèges et les lycées pour l'élection des représentants des parents d'élèves.

Nous demandons la mise en place de cette modalité de vote.

En effet, cette année, aucun parent ne s'est déplacé pour voter : uniquement des votes par correspondance. Nous passons donc du temps inutilement à tenir le bureau de vote et surtout cela éviterait toutes les impressions papiers et le temps de mise sous plis.

➤ Stage professionnel en fin de classe de seconde

Le ministre de l'éducation nationale a annoncé en septembre la mise en place d'un stage professionnel de deux semaines obligatoires dès juin 2024 pour les élèves de seconde.

Cette mise en place a-t-elle été confirmée ? Si oui, quelles seront les modalités ?

M.FABRE répond qu'un stage professionnel aura lieu du 17 au 28 juin et que les modalités concrètes n'ont pas encore été fixées.

**Une question des membres des personnels :**

- Poste infirmière à temps complet

Pourquoi le poste d'infirmière du lycée Alain Chartier n'est-il toujours pas un poste à temps plein ?

La demande est donc à nouveau faite de voir ce poste transformé en temps plein.

**Fin de la séance.**

**Le conseil est clôturé à 20h17.**

La secrétaire de séance,

Le président du Conseil d'Administration,

Madame Cécile MURY

Monsieur Mathieu FABRE

